

**CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Mai 2021  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2021

**Présents** : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Soazig GUERIN, Héléne MAGRE, Mallory CANCOUET.

Présents : 23
Absents : 6
Votants : 27

**Absents** : Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Philippe NOGET), Christine RICHARD, Sylvie ROLLO (donne pouvoir à Valérie LETOURNEL), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Karine BRANCHE, Youenn COMBOT (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL).

Pierre CHOUPEAUX a été élu secrétaire de séance.

*Approbation du procès-verbal de la séance du 23 Avril 2021 à l'unanimité.*

**1. Finances – Subventions de fonctionnement versées aux associations scolaires au titre de l'année 2021**

Rapporteur : Marie Flageul

	Versé en 2020	Proposition
École Privée St JUGON - APEL	2 500 €	3 108 €
A.P.E.L école Sainte-Thérèse de Glénac	900 €	1 155 €
RPI La Chapelle Gaceline - Quelneuc	700 €	945 €
Montant total écoles privées	4 100 €	5 208 €
Les amis de l'école publique Jean de la Fontaine	2 200 €	1 586 €
O.C.C.E. COOP Scolaire école publique Jean de la Fontaine	1 900 €	1 406 €
Montant total école publique	4 100 €	2 992 €
<i>Montant total subventions pour associations écoles</i>	8 200 €	8 200 €

**VOTE : 14 voix pour et 13 contre**

**2. Finances-Frais de fonctionnement de l'école Jean De La Fontaine-Refacturation aux communes**  
**Rapporteur : Marie FLAGEUL**

Le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement des écoles par la commune de résidence à la commune d'accueil est obligatoire pour toutes les communes ne disposant pas de structure d'accueil sur son territoire.

Il convient donc de demander aux communes qui ont des enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés à l'école Jean de la Fontaine à La Gacilly, de financer ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves concernés.

Il est présenté, à partir de tableaux analytiques, les frais de fonctionnement de l'année 2020 pour l'école Jean De La Fontaine, le coût par élève en maternelle et en primaire ainsi que le montant des participations des communes sollicitées.

**VOTE : 27 voix pour**

**3. Finances-Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées**  
**Rapporteur : Marie FLAGEUL**

Un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint-Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte-Thérèse. Il convient de déterminer la participation que la commune doit verser aux OGEC au titre de l'année 2020-2021.

Il est évoqué les critères d'évaluation concernées par ce contrat d'actualisation pour la définition du montant de cette subvention.

**VOTE : 27 voix pour**

**4. Affaires foncières-Proposition d'acquisition de trois terrains sur le site du Mortier-Glénac**  
**Rapporteur : Fabrice GENOUEL**

Lors du conseil municipal du 23 Avril, nous avons évoqué en questions diverses la possibilité de se porter acquéreur des terrains situés au Mortier à Glénac.

Il est rappelé que trois terrains classés au Plan Local d'Urbanisme en zone 1AUL dite secteur à caractère naturel et affecté aux activités sportives, de loisirs, de tourisme et d'hébergement de plein air ont pour vocation à recevoir un city-park.

La commune a adressé aux trois propriétaires, le 28 Avril dernier, un courrier évoquant une proposition d'achat au prix de 13,50 € le m<sup>2</sup> en précisant que les frais de bornage ainsi que les frais notariés sont intégralement pris en charge par la collectivité.

Lors du conseil municipal, il est apporté des informations suite à cette consultation.

La superficie totale concernée est d'environ 7 500 m<sup>2</sup>, soit pour un prix de 13,50 €/m<sup>2</sup>, un montant d'acquisition de 101 250 €.

**VOTE : 26 voix pour et une abstention**

## 5. Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose de trois terrains multisports-City Parks et demandes de subventions

Rapporteur : Sophie NICOLE

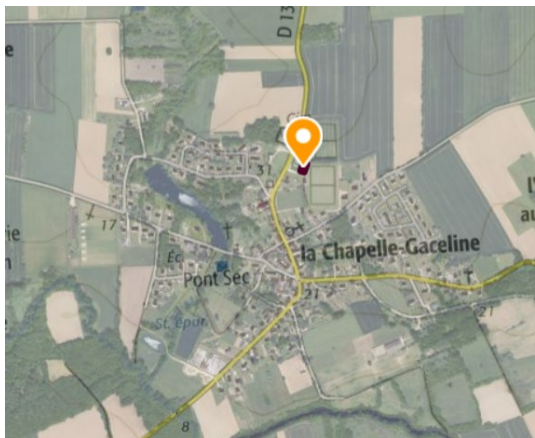
Dans le cadre du développement de la politique sportive et de loisirs, la commune souhaite proposer à la population et plus particulièrement aux jeunes de nouveaux espaces de loisirs.

La construction de city-parks sur chacun des trois territoires a pour objectif de mettre à disposition un équipement libre d'accès et en autogestion dans lequel jeunes et adultes peuvent s'adonner à la pratique de multi-sports.

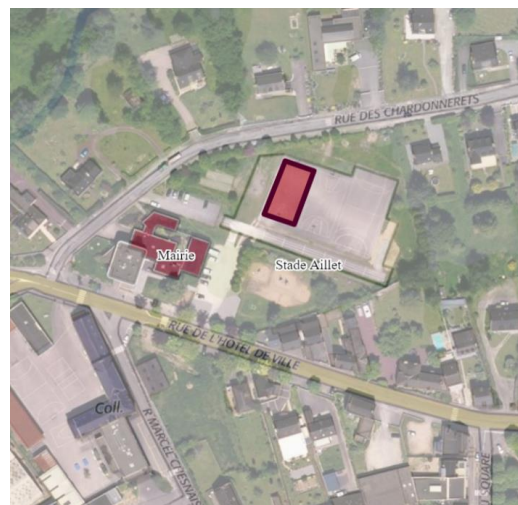
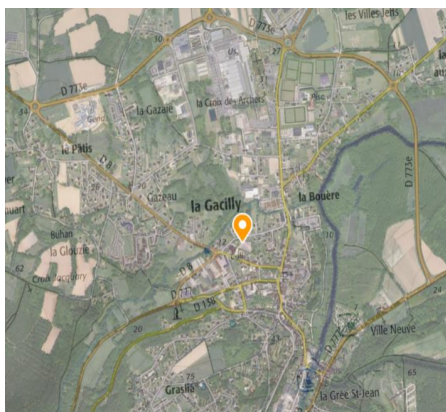
Pour cela, un appel d'offres va être prochainement lancé de la manière suivante :

- Tranche Ferme avec les implantations à :
  - o La Chapelle-Gaceline, au niveau du stade, à l'arrière du terrain de tennis
  - o La Gacilly, au niveau du stade Aillet
- Tranche Conditionnelle à :
  - o Glénac, au niveau de la zone du Port
  - o

Lieu d'implantation à La Chapelle-Gaceline



Lieu d'implantation à La Gacilly





Comme il est évoqué dans le bordereau précédent, la commune est en cours d'acquisition des trois parcelles et le projet d'aménagement global de ce secteur n'est pas parfaitement défini. Il est précisé que les terrains présentent une pente longitudinale de 5% correspondant à environ un mètre de hauteur.

Le marché intègre les prestations suivantes :

- Lot terrassement, y compris pour la création d'accès si besoin,
- Lot pour la réalisation des plate-formes, avec empierrement et enrobé
- Lot Fourniture et pose des équipements.

Les candidats seront également soumis à la réalisation de plans d'implantation pour les trois sites avec l'obligation de fournir des images de simulations d'intégration dans l'environnement.

La collectivité va procéder au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence à la fin du mois de Mai sur la plateforme de dématérialisation [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com).

Les critères de jugement des offres sont ceux qui seront précisés dans le règlement de consultation, à savoir :

- La valeur technique des prestations, appréciée au travers du mémoire technique, pour 60%
- Le prix des prestations pour 40%

Les travaux pourront démarrer en Septembre prochain et seront livrés pour la fin du mois d'Octobre 2021.

Ces projets peuvent bénéficier de subventions au titre de la construction par les communes des équipements sportifs et des démarches vont être engagées auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), de la CAF, de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

**VOTE : 27 voix pour**

### **6. Bâtiments-Avis sur les contrats de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Maison Bleue et de la Bibliothèque de Glénac. Demande de subventions**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Il est rappelé que, lors du vote du budget primitif de 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour que, en section d'investissement, les deux opérations de réhabilitation de bâtiments communaux que sont La Maison Bleue et la Bibliothèque de Glénac puissent être programmés avec respectivement des montants de travaux de 300 000 € et 200 000 €.

Le projet de la Maison Bleue, situé au 2, rue des Potiers, est d'une superficie de 232 m<sup>2</sup> et comporte 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles).

Quant à celui de la Bibliothèque de Glénac, situé Rue de l'Eglise, la superficie entre le rez-de-chaussée et l'étage est de 157 m<sup>2</sup>.

Ces travaux de réhabilitation vont être divisés en lots similaires et le lancement d'un appel d'offres commun devraient permettre à la commune de bénéficier d'estimations intéressantes.

La commune a consulté cinq architectes et maîtres d'œuvre en vue de disposer d'offres de comparaisons pour les études et le suivi des chantiers.

Il en ressort que la société dénommée « La Fabrik D'Architectes » située à Redon nous a transmis la meilleure proposition, ces honoraires étant d'un montant total H.T. de 38 595 € répartis entre 23 250 € pour la Maison Bleue et 15 345 € pour la Bibliothèque.

Son contrat de prestations prévoit la mise en place des étapes suivantes : Etablissement des relevés, avant-projet, appel d'offres et suivi des travaux.

La commune va solliciter des aides départementales-au titre du Programme de Solidarité Territoriale- et plus spécifiquement pour la Maison Bleue, des aides à caractère sociales.

**VOTE : 27 voix pour**

## **7. Avis sur la présentation par l'Office National des Forêts du programme de coupe de bois**

Rapporteur : Nicolas PIROT

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'inscription suivante des coupes pour l'exercice 2021 dans la Forêt de Saint-Jugon relevant du Régime Forestier de notre collectivité. Pour rappel, en 2020, la commune a perçu une somme de 4 058,50 € correspondant à 374 m<sup>3</sup> de coupes.



Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire (Accord, année de report ou suppression)	Destination possible (Bois Façonnés, Délivrance, Ventes aux particuliers, vente sur pied), essence (1)	
16	Éclaircie	100	3,44	R		Sur pied, douglas	P.m
17	Éclaircie	9	0,31	R		Sur pied	P.m
3	Éclaircie	50	2,13	R		Sur pied, douglas	P.m
15	Éclaircie	200	3,53	R		Sur pied, douglas	P.m

(1) P.m : pin maritime

Il est demandé de bien vouloir solliciter l'ONF qui va procéder en 2021 à la désignation de coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées dans ce tableau ci-dessus.

**VOTE : 27 voix pour**

## 8. Avis sur la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : Nicolas PIROT

Cette convention a pour objet de déterminer les missions de la police municipale et d'assurer une meilleure coordination avec la gendarmerie nationale.

Il s'agit d'améliorer la prévention des actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne avec les besoins et priorités suivantes :

- Sécurité routière
- Lutte contre les incivilités et les troubles de la tranquillité publique
- Lutte contre les dégradations des biens publics
- Lutte contre les nuisances et les pollutions
- Prévention des violences scolaires

Cette convention est accompagnée d'un diagnostic local de sécurité qui fait état que la commune concentre 9,77% du nombre d'interventions de la Communauté de Brigades (COB) de Guer-Coëtquidan et est la 4<sup>ème</sup> commune de la circonscription en nombre d'interventions. Les principaux indicateurs à prendre en considération sont :

- Une augmentation des faits constatés : En 2018 : 78 faits constatés. En 2019 : 108 et en 2020, 121 faits, soit + 55% entre 2018 et 2021. Ces faits concernent principalement en 2020 les atteintes aux biens et celles relatives à la tranquillité publique
- Une stabilité des cambriolages sur l'ensemble du territoire de la communauté de brigades de Guer-Coëtquidan
- Aucun accident mortel sur le territoire communal en 2020 mais chaque année, au moins un accident corporel avec des personnes blessées

Ce dispositif pour une coopération renforcée entre la commune et les forces de sécurité consiste à associer les acteurs locaux de sécurité et vient conforter les moyens de sécurité déjà mis en place.

Cette convention est conclue pour une durée de trois années, renouvelable par reconduction expresse.

Elle va également permettre à l'agent de la police municipale de détenir une arme de type matraque télescopique ainsi qu'un aérosol lacrymogène. Le coût d'achat est évalué à 150 € étant précisé que l'attribution de ces équipements devront préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités préfectorales. Une formation d'une durée de cinq jours devra être programmée par l'agent de la police municipale.

**VOTE : 27 voix pour**

#### **9. Jeunesse- Reconduction de l'opération annuelle « Argent de poche »**

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Chaque année, la commune met en place cette action qui consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leur première expérience
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent concerner, outre les travaux d'espaces verts ou de bâtiments, diverses tâches en lien avec les activités de la commune. Les actions sont de 3 heures, avec une pause de 30 minutes, pour une rémunération de 15 €.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 500 € avec le recours à la régie d'avance afin de permettre le versement des indemnités directement aux jeunes concernés.

**VOTE : 27 voix pour**

#### **10. Avis sur le projet de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aff**

Rapporteur : Philippe NOGET

Un nouveau programme de travaux porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est prévu sur certains affluents de la rivière de l'Aff et la rivière de l'Oyon.

Ce programme porte sur une durée de six années et l'enveloppe financière est estimée à 1,4 millions d'euros pour la restauration des cours d'eau les plus dégradés. Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les conseils départementaux de l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

La commune est concernée pour ce projet de restauration de cours d'eau ou d'ouvrages. Initialement, des travaux étaient prévus sur le ruisseau des Brelles mais la Fédération de Pêche du Morbihan, financeur, s'est retirée sans en donner les raisons.

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust prévoit de réaliser des travaux au niveau du lavoir communal situé Rue de la Liberté. Ils consistent à améliorer la continuité écologique sur l'ouvrage en rabaisant la hauteur en amont ou en créant un seuil supplémentaire.

Une enquête publique qui concerne les communes de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan concernées par le périmètre du bassin versant de l'Aff est en cours du 6 Mai au 26 Mai prochain.

Il est demandé d'émettre votre avis sur ce projet de restauration des milieux aquatiques de l'Aff.

**VOTE : 27 voix pour**

**11. Avis sur la convention relative à l'action de l'A.D.M.R. de la vallée de l'Aff auprès des personnes âgées, handicapés et familles de la commune**  
**Rapporteur : Catherine LE CHENE-COLLEAUX**

L'Association d'Aide au Maintien à Domicile, créée en 1964, a pour objectif de prendre en charge la dépendance des personnes âgées du territoire. Elle porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires des services d'aides à domicile.

Créée par ses habitants, l'association locale ADMR de La Vallée De l'Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon.

Historiquement, le poste de secrétariat de l'ADMR a été créé par la volonté des communes et est financé par ces dernières.

L'ADMR de La Vallée De l'Aff dispose de 32 emplois de proximité présents sur le terrain. Les salariés de l'association sont accompagnés dans la construction de leur parcours professionnel et le suivi des formations pour parfaire leur connaissance du métier d'aide à domicile.

De plus, afin de faire vivre l'association locale au quotidien, les 12 bénévoles s'impliquent selon leurs souhaits et leurs compétences permettant ainsi une proximité non négligeable avec les personnes aidées.

L'association locale ADMR de la Vallée de l'Aff, qui a une forte dimension humaine, aspire à permettre notamment aux habitants des communes, de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap.

En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De l'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire local afin de faciliter la coordination entre les services.

Dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle, l'ADMR sollicite les 3 communes concernées par le fonctionnement de l'association et il est demandé une subvention à hauteur de 2,50 € par habitant soit, pour 4059 habitants, un montant de 10 147,50 €.

**VOTE : 26 voix pour et une abstention**

**12. Présentation des travaux de la Commission « Enfance-Jeunesse »**  
**Rapporteur : Marie Flageul**

**13. Relevé des décisions dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal**

**14. Questions diverses**

- Demande du club de judo avec la possibilité de reprendre les activités sportives en salle pour les mineurs : Attente des dispositions émanant de la Préfecture du Morbihan
- Demande de location des salles pour réceptions et fêtes : Attente des dispositions émanant de la Préfecture du Morbihan
- Les cyclistes sont-ils autorisés à circuler dans les rues fermées à la circulation durant le Festival Photo : Oui, à condition de descendre de leurs vélos et de marcher à côté



- Pour la vaccination des personnes ayant déjà eu le Covid, des vaccinations sont possibles les week-end des 5 et 6 Juin
- Il est envisagé le mercredi 15 Septembre une sortie avec le personnel communal dans le Golfe du Morbihan
- Il est enregistré la demande pour la création d'une école dite « Alternative » dans les locaux du centre aéré de la Planchette
- Il est demandé de remplir le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote les dimanches 20 et 27 Juin